

Nov. 2008

INTERVENTION DE JO SPIEGEL

Secrétaire national de l'AdCF

CONFERENCE NATIONALE DU SPORT : VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ?

L'intérêt pour le sujet sport est partagé par de très nombreuses intercommunalités que l'Assemblée des Communautés de France représente au quotidien. 68,5% d'entre elles déclarent mener une action dans le domaine du sport. Leur engagement reste cependant un sujet sur lequel il convient de revenir pour mieux avancer sur des propositions tenant à la gouvernance.

1/ Le sport, une compétence communautaire bien difficile à appréhender

Les lois de décentralisation sont restées pratiquement muettes au sujet du sport, contribuant à la confusion des rôles et à l'opacité des centres de décision. Hormis les équipements scolaires, chaque niveau de collectivité agit à sa guise, selon le principe de la clause générale de compétence. Mais dans un environnement sportif en pleine évolution, les financeurs institutionnels ont été confrontés à un décalage accéléré de leur offre de services vis à vis de demandes multiples. Les communes détenaient la plupart des équipements sportifs publics. Soumises aux risques d'obsolescence de leur parc, à un contexte de concurrence territoriale exacerbée et à la nécessité d'élaborer leur projet de développement, elles ont tenté de maîtriser les risques en s'orientant vers des solutions partenariales, le plus souvent l'intercommunalité.

Il n'est ainsi pas rare de rencontrer des communautés de communes dont l'acte de création et la première compétence fut la réhabilitation d'une piscine...

De nombreuses communautés interviennent également en animation au titre de leurs compétences facultatives.

Au final, la connaissance de l'action des communautés se heurte à un double problème de distinction :

- entre équipements culturels et sportifs dans une lecture statutaire ;
- entre équipements et animation.

2/ Les éléments qui peuvent toutefois être soulignés

- la persistance d'un décalage encore important entre le « juridique » (la présence aux statuts d'une compétence ayant trait aux activités

sportives), et la « pratique », soit l'intervention réelle des communautés ;

- un taux d'intervention corrélé à l'intégration (nombre de compétences transférées à la communauté – plus forte pour les groupements urbains) et à l'ancienneté des groupements (62% des anciens districts) ;

- une implication réelle et une réflexion sur les différents axes d'une politique sportive réservée à une « avant-garde » des communautés ;

- la place prédominante des équipements nouveaux ou à réhabiliter, avec les coûts et charges que cela représente pour les communautés, surtout que se multiplient les demandes de cofinancement.

3/ Les propositions qui peuvent être avancées sur la gouvernance du mouvement sportif

Compte d'une prise en charge croissante au niveau intercommunal du sport et d'une capacité renforcée pour mener des politiques ambitieuses à cette même échelle, les instances sportives auraient tout intérêt à s'organiser au plan intercommunal sur un projet sportif territorial. Les élus des communautés pourraient ainsi mieux échanger avec elles.

Les collectivités locales et le mouvement sportif sont confrontés aux mêmes défis de l'efficacité et donc de la mutualisation et de l'organisation. Il n'est pas facile pour les responsables d'associations et clubs sportifs de tirer plusieurs sonnettes pour obtenir une subvention, il n'est pas facile pour les élus de voir se succéder dans leur bureau vingt présidents de club porteurs d'un projet sectoriel et donc partiel.

Cet appel à l'organisation à cette échelle est justifié par la nécessité de mener un dialogue au niveau d'une agglomération, d'un bassin de vie afin de dégager des priorités d'investissement, d'améliorer le partage des équipements entre les usages de loisirs et sportifs. La capacité à une échelle intercommunale d'améliorer l'encadrement et l'entraînement d'équipes de haut niveau plaide également en faveur d'une mutualisation des moyens à ce niveau. Cet exemple est vécu sur l'agglomération de Mulhouse comme dans de nombreuses autres communautés.

Le débat sur la gouvernance et le financement du sport va se poursuivre, l'Assemblée des Communautés de France est tout à fait

disposée à y participer pour renforcer le dialogue entre le mouvement sportif et celui de l'intercommunalité de projet.